

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-sept juin deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le premier juillet, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Lucie FRIMIGACCI

N°2022/56

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>FRIMIGACCI</b> Lucie
<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>ZANETTACCI</b> Alexia	<b>CINOTTI</b> Sandrine
MEMBRES ABSENTS	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène	<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean
<b>POGGI</b> Dominique	<b>SUSINI</b> Ange
<b>PAOLI</b> Jean-Paul	<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina
<b>ZANNETTI</b> Pierre	<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric
<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean donne procuration à <b>ALESSANDRI</b> Jérôme	

**OBJET : Plan de financement réhabilitation du centre culturel.**

Monsieur le Maire propose aux élus l'adoption d'un plan de financement portant sur la réhabilitation du centre culturel, dans la mesure où le bâtiment subit deux désordres majeurs, l'un portant sur des infiltrations d'eau via la toiture, l'autre portant sur des émergences sonores non réglementaires induites par l'utilisation des climatisations.

Des travaux portant sur la réfection de l'étanchéité de la toiture ainsi que sur la construction d'une gaine et d'un écran de nature à ramener lesdites émergences sonores à un niveau réglementairement acceptable seront prochainement entrepris. Le montant prévisionnel global de cette opération est de 82 912, 50 euros HT ; 91 203, 75 euros TTC.

Monsieur le Maire propose en conséquence l'adoption du plan de financement suivant :

<b>Commune</b>	20%	16 582, 50 euros HT
<b>Collectivité de Corse</b>	60%	49 747, 50 euros HT
<b>Etat</b>	20%	16 582, 50 euros HT
<b>TOTAL</b>	100%	82 912, 50 euros HT

## LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** le plan de financement décrit ci-dessus et portant sur la réhabilitation du centre culturel communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pour 7 dont 1 procuration.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

